

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le 7 janvier 2019

Direction des ressources humaines

Les ministres

Service de gestion

à

Sous-direction modernisation et gestion statutaires

Destinataires in fine

Nos réf. : D18002360

Affaire suivie par : Isabelle LANNUZEL et Jérôme CAMUS

Isabelle.Lannuzel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 75 47- Fax : 01 40 75 90

[jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 25 89- Fax : 01 40 75 90

Courriel : pna.mgs.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : promotions au titre de 2020

**PJ** : principes de gestion

Vous trouverez, en pièce jointe, la circulaire promotion au titre de 2020 relative à tous les corps gérés par la sous-direction MGS ainsi que les fiches de promotions de chaque corps et grade. Pour ces promotions, j'attire votre attention sur les nouveautés suivantes :

- Pour faciliter la gestion administrative et financière, à compter de cet exercice, les fiches de proposition comporteront désormais, en sus des coordonnées individuelles, le numéro matricule REHUCIT des agents concernés (cf paragraphe 4.1.3.1) ;
- Dans le cadre de la fin du droit d'option du CIGeM des attachés d'administration de l'État, les services harmonisateurs devront prendre en considération les propositions de promotion antérieures du ministère d'origine dans leur classement (cf paragraphe 4.1.3.5) ;
- A titre de rappel, les perspectives de promotion des agents recrutés uniquement par concours externe, qui ont atteint depuis au moins trois ans l'échelon sommital de leur grade et qui n'ont bénéficié d'aucune promotion, font désormais l'objet d'une appréciation particulière dans le compte-rendu d'entretien professionnel (cf paragraphe 4.1.2.6) ;
- Le processus de concertation locale dédié aux promotions est laissé à l'appréciation des chefs de service (cf.paragraphe 4.2).

Par ailleurs, les fiches techniques relatives au quasi-statut des agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement, régis par le décret n° 2016-1697 du 12 décembre 2016, seront transmises directement aux établissements publics concernés.

Au-delà de ces points, je vous demande d'être vigilants quant aux risques de discrimination dans le cadre notamment de vos travaux de promotion.

Pour ce faire, vous vous assurez de l'examen de la situation de tous les agents promouvables et à les informer des règles de promotion prévues par la présente circulaire. Vous appellerez également ces règles aux responsables hiérarchiques chargés de faire les propositions d'avancement et qui veilleront ensuite à la bonne information des agents proposés ou non.

Je vous demande de veiller particulièrement au respect des termes de cette circulaire et de me faire remonter les difficultés que vous pourriez rencontrer pour sa mise en œuvre.

Pour les ministres et par délégation,

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

# LISTE DES DESTINATAIRES

## *Mesdames et Messieurs les Préfets de régions*

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France

## *Mesdames et Messieurs les Préfets de départements*

- Direction départementale interministérielle

## *Ministère de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales*

- Madame la secrétaire générale,
- Madame la vice-présidente du conseil général de l'environnement et développement durable,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, les directeurs et chefs de service d'administration centrale,
- Mesdames et Messieurs les chefs de services déconcentrés,
- Mesdames et Messieurs les chefs de service à compétence nationale,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics.
- Mesdames et Messieurs les coordonnateurs des MIGT

## **Autres ministères**

- Ministère de l'intérieur,
- Ministère de la justice,
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- Ministère des armées,
- Ministère des solidarités et de la santé,
- Ministère de l'économie et des finances,
- Ministère de la culture,
- Ministère du travail,
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- Ministère de l'action et des comptes publics,
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Ministère des outre-mer,
- Ministère des sports.